

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 16^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET
DES OCÉANS, INTITULÉ : RAPPORT SUR LES CRITÈRES RÉGISSANT LA LONGUEUR ET LA
DÉLIVRANCE DE PERMIS DES NAVIRES COMMERCIAUX AU CANADA ATLANTIQUE – VISER DES
CRITÈRES ÉQUITABLES POUR LES PÊCHEURS DE TOUT LE CANADA ATLANTIQUE**

**Thème 1 : Collaboration interministérielle entre Pêches et Océans Canada et Transports Canada
(pour donner suite aux recommandations 3 et 4)**

- Le gouvernement du Canada reconnaît l'actuelle importance de s'assurer que les pratiques de gestion des pêches n'ont pas de répercussions négatives sur la sécurité des exploitants et des équipages de ces bateaux. Tout en continuant d'assumer leurs responsabilités et de respecter leurs engagements respectifs, Pêches et Océans Canada et Transports Canada reconnaissent qu'il d'autres possibilités de collaboration, et les mettront à profit, notamment dans les domaines de l'enregistrement des bateaux commerciaux et de la sécurité à bord des bateaux.
- À cet égard, la relation de collaboration entre Pêches et Océans Canada et Transports Canada est gérée, en partie, au moyen du *Protocole d'entente sur la sécurité en mer des pêcheurs commerciaux*. Le protocole a d'abord été signé en 2006 et mis à jour en 2015, et il engage les deux ministères à coordonner l'échange d'information dans le but d'améliorer la sécurité et d'établir des principes qui favorisent une culture de sécurité parmi les pêcheurs commerciaux. La culture de sécurité et la sécurité des bateaux sont maintenant des points permanents à l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil consultatif maritime canadien présidées par Transports Canada et auxquelles participe activement Pêches et Océans Canada. De plus, les deux ministères élaborent un mandat qui doit guider la mise sur pied d'un comité de surveillance de la haute direction. Un tel comité doit servir d'organisme national pour renforcer davantage la collaboration entre les deux ministères en ce qui concerne la promotion de la sécurité en mer des pêcheurs commerciaux. Le mandat déterminera les occasions existantes et nouvelles pour que les deux ministères coordonnent l'information et discutent des progrès actuels et futurs dans le domaine de la sécurité des bateaux.
- En plus du mandat, Pêches et Océans Canada et Transports Canada élaborent des plans d'action ministériels qui doivent énumérer des mesures plus particulières qui permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs du protocole. Les plans d'action sera comprendre, entre autres, les éléments suivants : faciliter la collaboration entre Pêches et Océans Canada et Transports Canada ; améliorer la communication avec les entités non fédérales comme les gouvernements provinciaux et régionaux, les conseils de sécurité et l'industrie; évaluer les règlements et les politiques concernant la sécurité des bateaux; recueillir et partager les pratiques exemplaires; améliorer l'échange de données, et explorer de nouvelles approches pour harmoniser et améliorer l'émission de permis commerciaux et les pratiques de sécurité.

- Pêches et Océans Canada et Transports Canada fourniront au Comité permanent des pêches et des océans des exemplaires du mandat et des plans d'action ministériels finalisés du Comité de surveillance d'ici décembre 2018 ou peu après.

Thème 2 : Utilisation des pratiques exemplaires pendant les consultations avec les intervenants (pour donner suite aux recommandations 5, 6, et 7)

- Le gouvernement du Canada appuie les recommandations 5, 6 et 7, puisqu'elles cadrent avec les pratiques actuelles et permanentes de Pêches et Océans Canada de communiquer directement avec les pêcheurs. Pêches et Océans Canada utilisera les mêmes outils et pratiques de consultation décrits dans les recommandations du rapport en planifiant ou en organisant les séances de consultation et de mobilisation. Ces outils et pratiques comprennent, sans toutefois s'y limiter : prendre part à des consultations complètes auprès des intervenants, mener des consultations permanentes, établir des dialogues en personne avec les entreprises et les détenteurs de permis, communiquer de manière proactive avec les intervenants, et planifier des consultations à des moments qui permettent au plus grand nombre de pêcheurs possible de participer.
- Pêches et Océans Canada veille à ce que tout changement proposé aux politiques pouvant avoir une incidence sur les pêcheurs soit consulté au besoin. Pêches et Océans Canada s'efforce de maintenir un équilibre entre, d'une part, les consultations directes et exhaustives, et d'autre part, les consultations efficaces et économiques. Pêches et Océans Canada communique régulièrement et directement avec les pêcheurs côtiers, de même qu'avec les représentants des flottilles et de l'industrie. Les employés régionaux de Pêches et Océans Canada ont établi des relations de travail directes avec les détenteurs de permis et les représentants de l'industrie, ce qui permet à Pêches et Océans Canada de demeurer au fait des besoins les plus récents et les plus pressants auxquels font face une flottille, une pêche ou une zone.
- Le gouvernement du Canada convient de l'importance des consultations directes avec les pêcheurs, non seulement en ce qui a trait aux restrictions quant à la longueur des bateaux, mais aussi pour tous les aspects de la gestion des pêches. Pêches et Océans Canada est déterminé à faire en sorte qu'il y ait constamment des possibilités de mobilisation et de consultation directes des pêcheurs et continuera à renforcer sa capacité à le faire. Les exemples suivants mettent à l'avant-plan les consultations et les possibilités de mobilisation du public dirigées par Pêches et Océans Canada où diverses pratiques exemplaires ont été utilisées, y compris celles indiquées aux recommandations 5, 6, et 7 :
 - De récentes consultations dans la Région du Québec ont permis au Pêches et Océans Canada de communiquer directement avec les pêcheurs pour discuter des zones de protection marine. Le personnel de Pêches et Océans Canada et les pêcheurs ont discuté en personne et tenu des exercices de cartographie collaboratifs pour

déterminer les zones de pêche critiques et les sites des futures zones de protection marine possibles.

- La Région des Maritimes de Pêches et Océans Canada a procédé à un examen de la politique d'émission de permis en 2017. Des invitations ouvertes ont été envoyées aux détenteurs de permis pour assister à des séances de consultation afin de discuter des politiques de délivrance d'un permis. Plus de 550 personnes ont participé; les politiques de remplacement des bateaux ne sont pas ressorties comme étant une préoccupation importante.
- La Région de Terre-Neuve-et-Labrador de Pêches et Océans Canada a tenu une série de réunions de sensibilisation du public pour offrir aux pêcheurs côtiers une plateforme où discuter des vastes préoccupations en ce qui concerne la pêche côtière, notamment les mesures de gestion des pêches et les politiques d'émission de permis. Lors de ces rencontres, où tous les pêcheurs côtiers et tous les intervenants de l'industrie étaient conviés, l'objectif de Pêches et Océans Canada était d'écouter les préoccupations des pêcheurs et de chercher des possibilités d'explorer des solutions viables. Au total, 570 personnes de l'industrie de la pêche ont participé aux rencontres dans 21 collectivités côtières du Labrador et de l'île de Terre-Neuve entre le 6 novembre 2017 et le 13 février 2018. Cet exercice d'établissement de liens a été perçu de manière positive par les intervenants et on prévoit le recours à une approche semblable pour 2019.
- Comme le Comité l'a recommandé, Pêches et Océans Canada continuera de consulter directement les pêcheurs sur les questions concernant les permis qui ont des conséquences pour leurs activités.

Thème 3 : Demandes de consultations et d'examen de politiques (pour donner suite aux recommandations 1, 2 et 8)

- Le gouvernement du Canada appuie de solides politiques sur l'émission de permis qui représentent les besoins régionaux et les aménagements propres aux flottilles. La recommandation visant la tenue de consultations et l'examen des questions relatives à la longueur des bateaux et aux politiques de renouvellement des permis cadre bien avec les initiatives de Pêches et Océans Canada déjà réalisées et en cours. Pêches et Océans Canada communique régulièrement avec les pêcheurs et les flottilles sur les questions concernant la normalisation et la simplification des politiques, au besoin et sur demande des pêcheurs, des flottilles ou des représentants de l'industrie. Parmi les exemples récents, notons :
 - Les consultations de Pêches et Océans Canada sur les modifications à la *Loi sur les pêches* de 2012. Les consultations ont eu lieu partout au Canada de 2016 à 2018 auprès de groupes et de personnes comme des pêcheurs, des groupes autochtones,

des associations de l'industrie et des organismes non gouvernementaux. Les participants étaient mobilisés en ligne et en personne et ont émis des opinions au sujet de nombreuses questions concernant la *Loi sur les pêches*, y compris les clauses reconnaissant la capacité du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne de tenir compte de bon nombre de facteurs à prendre en considération pour la prise de décisions relatives à la gestion des pêches.

- À l'été 2018, Pêches et Océans Canada a tenu des consultations avec les pêcheurs et les intervenants au Canada atlantique et au Québec afin d'enchâsser des éléments des politiques côtières dans la législation. Les pêcheurs, les flottilles et les syndicats ont exprimé leur ferme soutien à l'égard du renforcement des politiques côtières en vertu de la loi, ce qui a mené Pêches et Océans Canada à tenir des consultations en ligne et dans les collectivités pour discuter des éléments à inclure dans le *Règlement de pêche de l'Atlantique*.
- Pêches et Océans Canada reconnaît que les processus de consultation représentent un coût pour les intervenants en termes de temps et d'efforts. Afin qu'il soit le plus efficace possible, évite qu'une certaine lassitude ne s'installe chez les intervenants vis-à-vis des consultations et minimise la dépense de ressources précieuses dans des domaines non prioritaires, Pêches et Océans Canada n'a pas l'intention de tenir un nouvel exercice de consultation distinct portant sur les restrictions relatives à la longueur des bateaux pour le moment. Cependant, le Ministère doit continuer de consulter directement les détenteurs de permis sur toutes les questions de pêche côtière commerciale et doit prendre note des opinions exprimées concernant les politiques en matière de longueur des bateaux et des permis. Les consultations publiques mentionnées précédemment et qui portaient sur une vaste gamme de politiques côtières, devrait offrir des possibilités permanentes de contribution sur la longueur des navires.
- Les restrictions quant à la longueur des bateaux de Pêches et Océans Canada sont établies dans la *Politique d'émission des permis pour la pêche commerciale dans l'Est du Canada* de 1996. La présente politique mentionne les dispositions particulières par région portant sur la longueur maximale des bateaux, les normes de mesure et les directives sur le remplacement. Ces différences entre les régions ont d'abord été établies afin de répondre aux besoins des régions et aux exigences propres aux flottilles et sont encore pertinentes en raison du fait que plusieurs pêcheurs côtiers détiennent toujours un permis de pêche concurrentielle et pratiquent régulièrement cette pêche.
- Bien que les restrictions sur la longueur des bateaux et les directives de remplacement varient d'une région à l'autre, en partie en raison des exemptions régionales visant certaines flottilles, le gouvernement aimerait préciser que les critères d'admissibilité en vertu desquels les demandes d'exemption sont évaluées sont uniformes dans l'ensemble des régions. En 2003, une consultation panatlantique tenue dans les quatre régions de l'Atlantique a abouti à une entente, entre Pêches et Océans Canada et les représentants de l'industrie, à l'appui de la mise en œuvre de dix principes en vertu desquels on évalue les

demandes de modification de la longueur des bateaux pour les flottilles. Des principes normalisés comme la conservation, la sécurité des bateaux, la conformité à la politique régionale de délivrance de permis et la viabilité des entreprises pourraient servir de fondement pour les demandes d'exemption. Le gouvernement croit que ces principes ont permis à Pêches et Océans Canada de trouver le point d'équilibre entre les normes nationales et les besoins régionaux.

- De plus, Transports Canada a diverses pratiques de consultation dans le cadre desquelles il collabore étroitement avec l'industrie de la pêche. Le Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche, qui relève du Conseil consultatif maritime canadien et qui est coprésidé par Transports Canada et des représentants de l'industrie de la pêche de la côte est, a donné des conseils sur des enjeux liés à la sécurité des bateaux depuis sa formation en 2000 et a servi de mécanisme permanent pour renforcer le partenariat gouvernement/industrie sur les enjeux liés aux questions de sécurité de la navigation. Transports Canada entreprend une consultation exhaustive avec les intervenants, y compris les propriétaires de bateaux de pêche, les groupes de sécurité provinciaux et les représentants d'associations pour la sécurité des pêches d'un bout à l'autre du pays. Les commentaires reçus des intervenants sont pris en compte dans le cadre de toute proposition de politique ou de réglementation et comprennent une analyse des coûts et des avantages, conformément à la politique de réglementation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

En guise de conclusion, nous aimerions témoigner de nouveau la gratitude du gouvernement à l'endroit des membres du Comité permanent pour leur diligence et leur engagement à l'égard de la préservation des pêches commerciales canadiennes pour les générations actuelles et futures. Pêches et Océans Canada et Transports Canada demeurent déterminés à veiller à la sécurité en mer et à la modernisation des pêches au moyen de politiques et d'une réglementation plus solides, appuyées par un engagement continu auprès des pêcheurs et des propriétaires de bateaux dans l'industrie de la pêche côtière commerciale au Canada. Ensemble, Pêches et Océans Canada et Transports Canada poursuivront leur appui à une culture de la sécurité parmi les pêcheurs commerciaux et s'assureront que les collectivités côtières profitent des ressources marines.